



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

## **Pas à pas SIRHIUS Espace agent**

**ALIMENTER MON COMPTE EPARGNE TEMPS**

Agent

- Accueil
- Mes demandes
- Mes notifications
- Mes tâches
- Mes documents
- Mes rapports

Mes données individuelles

- Modifier mes données
- Faire modifier mes données
- Fiche synthétique
- Curriculum Vitae
- Historique des affectations
- Historique des sanctions
- Mes proches

Ma gestion des temps & absences

- Absences : saisie
- Absences : annulation
- Absences : compteurs
- Absences : historique
- Planning
- Planning d'équipe
- Typologie ARTT
- Modalités de service
- Temps partiel : initialisation

Mes positions

- Position
- Disponibilité sur demande
- Disponibilité de droit
- Congé parental

Ma carrière

- Historique carrière / contrats DGFIIP
- Consultation avancement d'échelon


Mon compte épargne temps

- CET : Ouverture
- CET : Alimentation**
- CET : Choix d'option

Mon dossier numérique

- Consulter mon dossier
- Déposer une pièce

Mes demandes

Nombre de demandes :  [Rafraichir](#)

Mes tâches

Nombre de tâches : 0 [Rafraichir](#)

[Tout voir](#)

[Accéder à tous les documents](#)

La période d'alimentation de votre compte épargne temps n'est accessible **qu'une fois par an**, entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier de l'année.

**ATTENTION :**

**Une fois la demande d'alimentation de votre CET effectuée, vous ne pouvez ni modifier, ni annuler cette demande. L'alimentation du CET est un préalable avant tout choix d'option.**

Cliquez sur le lien « **CET : Alimentation** ».

## Agent

Accueil  
Mes demandes  
Mes notifications  
Mes tâches  
Mes documents  
Mes rapports

## Mes données individuelles

Modifier mes données  
Faire modifier mes données  
Fiche synthétique  
Curriculum Vitae  
Historique des affectations  
Historique des sanctions  
Mes proches

## Ma gestion des temps &amp; absences

Absences : saisie  
Absences : annulation  
Absences : compteurs  
Absences : historique  
Planning  
Planning d'équipe-Agent  
Typologie ARTT  
Modalités de service  
Temps partiel : initialisation  
Télétravail : initialisation  
Télétravail : consultation  
Télétravail : fin anticipée  
Télétravail ponctuel  
Télétravail exceptionnel  
Télétravail : annulation

## Mes positions

Position  
Disponibilité sur demande  
Disponibilité de droit  
Congé parental

## Ma carrière

Historique carrière /  
contrats DGFIP  
Consultation avancement  
d'échelon

## Mon compte épargne temps


CET : Ouverture  
CET : Alimentation  
CET : Choix d'option  
CET : Historique

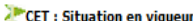
## Mon dossier numérique

Consulter mon dossier  
Déposer une pièce

Communication concernant le traitement des données personnelles de chaque agent.

[RGPD](#)

CET : Alimentation  [Imprimer](#)

 2 CET : Alimentation 3 Synthèse 4 Confirmation

## Situation du compte CET

| Date d'ouverture | Solde (jours) | Type CET           |
|------------------|---------------|--------------------|
| 20/01/2012       | 3,5           | CET régime pérenne |

[Alimenter le compte CET](#)

Cliquez sur le bouton « **Alimenter le compte CET** ».



La situation du compte CET apparaît avec la **date d'ouverture**, le **solde** (nombre de jours restants sur le CET) et le **type de CET**. Seul le CET régime pérenne peut être alimenté.

*Dans l'exemple, un agent possède un CET pérenne ouvert le 20/01/2012. Ce CET contient 3,5 jours*



La section « **Alimentation sur le CET** » permet :

- de visualiser, pour chaque type de congés, les droits acquis après modulations, consommés, reportés (droits N-1 reportés sur N), le restant (colonne solde avant versement sur CET) pouvant alimenter le CET et le nombre de jours versés sur le CET;
- de verser sur le CET le nombre de jours souhaité par l'agent par type de congés **en fonction du crédit apparaissant à la colonne « Solde avant versement sur CET »**

La colonne « **Solde avant versement sur CET** » permet de connaître le nombre de jours potentiels pouvant alimenter le CET selon le type de congés (CA, jour de fractionnement, ARTT, congé de report) présentant un solde créditeur. Les jours reportés figurent à la ligne « **Congés de report** ». Dans l'exemple, l'agent a consommé 19 jours de Congés annuels, 5 jours ont été reportés et 2 jours peuvent être alimentés sur le CET (26-19-5=2 jours).

Légende : Modifier

| Type de congés                               | Année de référence | Droits après modulations | Droits consommés | Droits reportés (droits N-1 reportés sur N) | Solde avant versement sur CET | Nb jours versés sur CET          | Actions |
|----------------------------------------------|--------------------|--------------------------|------------------|---------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|---------|
| Congés annuels avec traitement               | 2021               | 26                       | 19               | 5                                           | 2                             | <input type="text" value="2"/>   |         |
| Jours de fractionnement                      | 2021               | 2                        | 2                | 0                                           | 0                             | <input type="text" value="0"/>   |         |
| Jours ARTT                                   | 2021               | 9,5                      | 5                | 0                                           | 4,5                           | <input type="text" value="4,5"/> |         |
| Congés de report (droits N-1 reportés sur N) | 2022               | 5                        | 0                | 0                                           | 5                             | <input type="text" value="5"/>   |         |

1 Cliquez sur la ligne contenant un **solde avant versement sur CET créditeur** et renseignez le nombre de jours souhaités, en fonction du solde créditeur de congé disponible (à la colonne « **Solde avant versement sur CET** »).  
*Dans l'exemple, 2 « Congés annuels avec traitement », 4,5 « Jours ARTT » et 5 « Congés de report ».*

2 Cliquez sur le bouton « **Suivant** ».



Dans l'exemple : l'agent a un solde créditeur de 2 jours de congés annuels (CA), 4,5 jours ARTT et 5 jours de congés de report.

Il alimente son CET de 2 jours de congés annuels, 4,5 jours ARTT et 5 jours de congés de report. Il est recommandé d'alimenter l'intégralité des CA, ARTT et Jours de fractionnement sinon ils seront perdus définitivement. Si l'agent alimente uniquement son CET des jours de report puis valide, il ne pourra plus alimenter son CET des jours de CA et ARTT, l'opération d'alimentation s'effectue en une seule fois pour tous les types de congés.

**SIRHIUS** Bienvenue

Agent

- Accueil
- Mes demandes
- Mes notifications
- Mes tâches
- Mes documents
- Mes rapports

Mes données individuelles

- Modifier mes données
- Faire modifier mes données
- Fiche synthétique
- Curriculum Vitae
- Historique des affectations
- Historique des sanctions
- Mes proches

Ma gestion des temps & absences

- Absences : saisie
- Absences : annulation
- Absences : compteurs
- Absences : historique
- Planning
- Planning d'équipe
- Typologie ARTT
- Modalités de service
- Temps partiel : initialisation
- Temps partiel : fin anticipée
- Télétravail : initialisation
- Télétravail : consultation
- Télétravail : fin anticipée
- Télétravail ponctuel
- Télétravail exceptionnel
- Télétravail : annulation

Mes positions

- Position
- Disponibilité sur demande
- Disponibilité de droit
- Congé parental

Ma carrière

- Historique carrière / contrats DGFIP
- Consultation avancement d'échelon

Mon compte épargne temps

- CET : Ouverture
- CET : Alimentation
- CET : Choix d'option
- CET : Historique

Mon dossier numérique

- Consulter mon dossier
- Déposer une pièce


Communication conc RGPD

CET : Alimentation

Situation du comp

Date d'ouverture  
20/01/2012

Alimentation sur le

**SIRHIUS** Bienvenue  **Agent**

Communication concernant **RGPD**

**CET : Alimentation**

**Situation du congé**

**Date d'ouverture**  
20/01/2012

**Alimentation sur le CET**

| Type de congés                               | Année de référence | Droits après modulations | Droits consommés | Droits reportés (droits N-1 reportés sur N) | Nb jours versés sur CET | Solde après versement sur CET |
|----------------------------------------------|--------------------|--------------------------|------------------|---------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Congés annuels avec traitement               | 2021               | 26                       | 19               | 5                                           | 2                       | 0                             |
| Jours de fractionnement                      | 2021               | 2                        | 2                | 0                                           | 0                       | 0                             |
| Jours ARTT                                   | 2021               | 9,5                      | 5                | 0                                           | 4,5                     | 0                             |
| Congés de report (droits N-1 reportés sur N) | 2022               | 5                        | 0                | 0                                           | 5                       | 0                             |

**⚠**

**Vous situation après validation de votre demande**

**Nouveau solde de votre CET en jours**  
15

Si le nombre de jours inscrits sur le CET est supérieur à 15 jours, vous devez réaliser un choix d'option.

**Précédent** **Soumettre**

**Nouveautés RH**

Communication concernant les personnes de chaque année **RGPD**

L'étape de « Synthèse » permet :

- de visualiser une simulation du solde des jours de congés annuels avec traitement, des jours de fractionnement, ARTT et des congés de report avant confirmation et validation définitive.

Dans l'exemple, l'agent a fait le choix d'alimenter son CET de l'intégralité des jours restant en solde dans la colonne « **Solde avant versement sur CET** » soit, 2 jours de Congés annuels avec traitement, 4,5 jours ARTT et 5 jours de Congés de report. Dans la colonne « **Solde après versement sur CET** », le solde des jours de jours de congés annuels avec traitement, des jours de fractionnement, ARTT et des congés de report est bien à zéro.

La section « **Votre situation après validation de la demande** » permet de visualiser le nouveau solde du CET après alimentation.

Dans l'exemple, l'agent dispose d'un total de 15 jours sur son CET après alimentation. Avant de valider cette étape, il est impératif de vérifier que l'alimentation du CET correspond à votre choix. Dans la colonne « **Solde après versement sur CET** », le solde des jours de jours de congés annuels avec traitement, des jours de fractionnement et ARTT doit être obligatoirement à zéro. Un solde peut subsister à la ligne « **Congés de report** » lorsque vous souhaitez conserver la totalité ou une partie des jours de report à consommer en N avant la date limite légale.

En cas d'erreur, cliquez sur le bouton « **Précédent** » pour revenir à l'étape précédente et modifier l'alimentation du CET.

Cliquez sur le bouton « **Soumettre** ».

## Agent

Accueil  
Mes demandes  
Mes notifications  
Mes tâches  
Mes documents  
Mes rapports

## Mes données individuelles

Modifier mes données  
Faire modifier mes données  
Fiche synthétique  
Curriculum Vitae  
Historique des affectations  
Historique des sanctions  
Mes proches

## Ma gestion des temps &amp; absences

Absences : saisie  
Absences : annulation  
Absences : compteurs  
Absences : historique  
Planning  
Planning d'équipe  
Typologie ARTT  
Modalités de service  
Temps partiel : initialisation

## Mes positions

Position  
Disponibilité sur demande  
Disponibilité de droit  
Congé parental

## Ma carrière

Historique carrière / contrats  
DGFIP  
Consultation avancement  
d'échelon

## Mon compte épargne temps

CET : Ouverture  
CET : Alimentation  
CET : Choix d'option

## Mon dossier numérique

Consulter mon dossier  
Déposer une pièce

## CET : Alimentation

1 CET : Situation en vigueur 2 CET : Alimentation ➤ Confirmation

## Confirmation de l'envoi

Votre action a été prise en compte, les données sont mises à jour.



Cet écran confirme la transmission de votre demande.

## Agent

Accueil  
Mes demandes  
Mes notifications  
Mes tâches  
Mes documents  
Mes rapports

## Mes données individuelles

Modifier mes données  
Faire modifier mes données  
Fiche synthétique  
Curriculum Vitae  
Historique des affectations  
Historique des sanctions  
Mes proches

## Ma gestion des temps &amp; absences

Absences : saisie  
Absences : annulation  
Absences : compteurs  
Absences : historique  
Planning  
Planning d'équipe  
Typologie ARTT  
Modalités de service  
Temps partiel : initialisation

## Mes positions

Position  
Disponibilité sur demande  
Disponibilité de droit  
Congé parental

## Ma carrière

Historique carrière / contrats  
DGFIP  
Consultation avancement  
d'échelon

## Mon compte épargne temps

CET : Ouverture  
**CET : Alimentation**  
CET : Choix d'option

## Mon dossier numérique

Consulter mon dossier  
Déposer une pièce

## Mes demandes

Nombre de demandes : 4

[Rafraichir](#)

| Libellé                                    | Etat    |
|--------------------------------------------|---------|
| <a href="#">Alimentation du compte CET</a> | Terminé |

[Tout voir](#)

## Mes tâches

Nombre de tâches : 0

[Rafraichir](#)[Tout voir](#)

A noter que ce formulaire ne nécessite pas de validation.

Pour visualiser la nouvelle situation du compte CET, cliquez sur le lien « **CET : Alimentation** ».

## Agent

Accueil  
Mes demandes  
Mes notifications  
Mes tâches  
Mes documents  
Mes rapports

## Mes données individuelles

Modifier mes données  
Faire modifier mes données  
Fiche synthétique  
Curriculum Vitae  
Historique des affectations  
Historique des sanctions  
Mes proches

## Ma gestion des temps &amp; absences

Absences : saisie  
Absences : annulation  
Absences : compteurs  
Absences : historique  
Planning  
Planning d'équipe  
Typologie ARTT  
Modalités de service  
Temps partiel : initialisation  
Temps partiel : fin anticipée  
Télétravail : initialisation  
Télétravail : consultation  
Télétravail : fin anticipée  
Télétravail ponctuel  
Télétravail exceptionnel  
Télétravail : annulation

## Mes positions

Position  
Disponibilité sur demande  
Disponibilité de droit  
Congé parental

## Ma carrière

Historique carrière /  
contrats DGFIP  
Consultation avancement  
d'échelon

## Mon compte épargne temps

CET : Ouverture  
CET : Alimentation  
CET : Choix d'option  
CET : Historique

## Mon dossier numérique

Consulter mon dossier  
Déposer une pièce

Communication concernant le traitement des données personnelles de chaque agent.

[RGPD](#)

CET : Alimentation [Imprimer](#)

CET : Situation en vigueur 2 CET : Alimentation 3 Synthèse 4 Confirmation

## Situation du compte CET

| Date d'ouverture | Solde (jours) | Type CET           |
|------------------|---------------|--------------------|
| 20/01/2012       | 15            | CET régime pérenne |

[Alimenter le compte CET](#)



Une fois la demande soumise, vous visualisez de manière instantanée la nouvelle situation avant de réaliser, le cas échéant, le choix d'option qui peut être saisi le jour même (cf. pas à pas « Choisir une option dans mon compte épargne temps »)

Le nouveau solde de CET pérenne est de 15 jours (après l'alimentation précédente des 11,5 jours).